

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le deux (2) décembre à 19h30 au Centre Lepageois.

Était présent : Monsieur Magella Roussel, maire

Était présent : Monsieur Sylvain Claveau

Tammy Caron, dg-gref-trés. DMA est aussi présente.

Ouverture de la séance

Il est constaté à défaut de quorum par Monsieur Sylvain Claveau à 20h30 selon l'article 155 du Code Municipal.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que 2 membres du conseil et qu'il n'y a pas quorum, nous ajournons la séance au lundi 9 décembre à 19h30.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, directrice-générale
et gref.-trés. DMA**